# Séance du mercredi 02 décembre 2015

~~~~

L'an deux mille quinze, le deux décembre à dix-neuf heures, le Comité Syndical du S.I.V.O.M. de MIGRON-VILLARS LES BOIS-LE SEURE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Villars les Bois sous la présidence de Monsieur Patrick ROUDIER, Président ; d'après les convocations en date du 26 novembre 2015.

<u>Présents</u>: Mme POTTIER Agnès, MM Bernard VICENTY, Alain POTTIER, Bernard VICENTY, Fabrice BARUSSEAU, Jean-Marie BEGEY, Miguel TAUNAY, Patrick ROUDIER, Sylvie BOULETREAU et Mme Geneviève THOUARD.

Absents : Néant

Mme Agnès POTTIER été nommée secrétaire de la séance.

## ====== Ordre du Jour =======

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 09 novembre 2015
- Avenant à la convention ACTES pour la dématérialisation des documents budgétaires
- Primes aux agents
- Bilan des heures des agents
- Modification budgétaire
- Questions diverses

\_\_\_\_\_

## 1-Approbation du procès-verbal de la réunion du 09 novembre 2015

Monsieur le Président ouvre la séance et soumet le procès-verbal de la réunion du 09 novembre 2015 à l'approbation.

Par rapport au point n°1, Madame Agnès POTTIER rappelle qu'il y a des dysfonctionnements concernant les travaux en commun. Ces derniers sont prévus mais le planning est rarement respecté.

Monsieur Bernard VICENTY se demande ou est sa place dans le SIVOM car il ne s'occupe pas du personnel sur la commune de Migron comme cela avait été prévu à l'origine.

Monsieur le Président demande que Migron précise sa position quant aux délégations de Bernard VICENTY et Alain POTTIER.

Madame Agnès POTTIER indique que Monsieur Alain POTTIER est plus sur le terrain alors que Monsieur Bernard VICENTY garde la responsabilité du personnel. Une rencontre interne à Migron est prévue afin d'éclaircir ce point.

Madame Agnès POTTIER souhaite avoir des précisions concernant le rôle du chef d'équipe : Monsieur le Président précise qu'

- il est là pour faire l'interface avec les élus, faire la sécurité
- il peut assister aux réunions du comité syndical
- il organise les travaux en commun.

Monsieur BARRUSSEAU demande qu'une décision claire soit prise sans revenir dessus lors de la réunion suivante. Il faut que le travail soit optimisé en fonction du potentiel des agents et du matériel.

Aucune autre observation n'étant faite, il est adopté à l'unanimité.

## 2- Avenant à la convention ACTES pour la dématérialisation des documents budgétaires

Monsieur le Président présente le programme « ACTES » permettant aux collectivités territoriales de dématérialiser l'envoi des actes soumis au contrôle de légalité. En effet, le décret n° 2005-324 du 07

avril 2005 permet aux collectivités territoriales qui le choisissent, d'effectuer par voie électronique la transmission de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité. La durée de validité de cette dernière est d'une année et pourra être reconduite d'année en année.

Monsieur le Maire propose de conclure avec Monsieur le Préfet de la Charente-Maritime un avenant à la convention permettant la télétransmission des actes budgétaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention ainsi qu'à prendre toute mesure utile, avec le Syndicat Informatique de la Charente-Maritime, pour la mise en œuvre de ce dispositif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

#### 3- Primes aux agents techniques

Monsieur le Président signale qu'accompagné de Messieurs les vice-présidents, Bernard VICENTY et Jean-Marie BEGEY, il rencontrera des agents techniques lundi 07 décembre à 18h30 à la Mairie du Seure pour leur signifier le montant de la prime qui leur a été attribuée.

## 4- Bilan des heures des agents

Il est fait un point sur les heures effectuées par tous les agents sur chacun des 3 communes. Le bilan définitif sera fait en janvier prochain.

## 5- Modifications budgétaires

Monsieur le Président expose que les sommes prévues sur le budget primitif ne sont pas suffisantes.

Sur proposition de Monsieur le Président,

| Comptes | Intitulés des comptes                   | Crédits supplémentaires<br>à voter |          |
|---------|-----------------------------------------|------------------------------------|----------|
|         |                                         | Dépenses                           | Recettes |
| 6419    | Rembours. sur rémunération du personnel |                                    | 4 031,00 |
| 6411    | rémunération des titulaires             | 4 031,00                           |          |
| TOTAL   |                                         | 4 031,00                           | 4 031,00 |

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, de voter les crédits supplémentaires proposés dans le tableau ci-dessous.

## **6- Questions diverses**

## Travaux en commun:

- il faudra le tracto-pelle sur Villars le matin du 08 décembre.
- Jérémy sera sur Le Seure pour tailler les arbres pendant que Jean-Paul procèdera au broyage des fossés courants sur Villars les Bois.

#### Vœux 2016:

Chaque commune organisera sa propre cérémonie.

#### *Vêtements de travail* :

Il est décidé d'acheter une paire de bottes de sécurité par agent au CACC de Cognac.

#### Information:

A l'issue de la réunion du mois de novembre, Monsieur le Président prévient qu'il souhaitait démissionner du SIVOM. Mais si les choses s'arrangent il est d'accord pour continuer. Il faut travailler en toute intelligence.

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question n'étant posée, la séance est levée à 20h10 et ont signé au registre les membres présents.